



INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ELEVES

A- Demande d'admission :

1. Retirer et remplir au secrétariat de la direction de l'Institut, une demande d'inscription.
2. Fixer une entrevue de l'élève et ses parents avec la directrice.
3. Les parents des élèves admis passeront au bureau de l'économat de l'Institut pour régler les frais d'inscription. Cette inscription administrative ne sera pas considérée comme effective que si les pièces justificatives qui suivent sont fournies :

Pièces justificatives exigées:

- Deux photocopies de la carte d'identité **ou** d'un extrait de l'état civil individuel
- Une photocopie de l'extrait de l'état civil familial.
- Deux photos passeport attestées.
- Un certificat scolaire de bonne conduite.

B- Réinscription:

- a- La réinscription des élèves de l'Institut se fera du 1^{er} au 30 mai de chaque année
- b- Les formulaires de réinscription dûment remplis (et qui vous seront envoyés ultérieurement) sont à rendre aux responsables de section dans les délais fixés ci-dessus.